

## Audience « Liste Complémentaire » au Rectorat du 6 septembre 2019

### DEFENSE DES EMPLOIS PUBLICS CONTRE LA PRECARITE – RECRUTEMENT DES LISTES COMPLEMENTAIRES

Administration : M. Le Gall et M. Couedic, DRH

Syndicats : Stéphanie CARNEIRO pour le SNUDI-FO 31, SNUIPP 31/81, SE-UNSA 32

Participation de la collègue actuellement en 7<sup>ème</sup> position de la LC



**Introduction par le SNUDI-FO :** La loi est claire, elle dispose que les emplois d'enseignants sont occupés par des fonctionnaires d'Etat.

Nous constatons que les TR sont actuellement nommés sur les postes vacants, cela contribue à aggraver la situation du remplacement sachant que sur la Haute-Garonne notamment il y a un nombre insuffisant de remplaçants. A titre d'exemple, sur 30 TR de la circonscription HG16, 4 seulement sont disponibles pour effectuer des remplacements de PE.

**Adm :** Il y a 26 personnes sur LC + 2 en occitan. Une démission a permis un recrutement, 1 autre démission est en cours.

**Snuipp 31 :** Sur l'académie il y a 4 démissions de PES en plus (1 en Ariège et 1 dans le Gers).

**Adm :** La position académique est de privilégier les titulaires, donc les TR. L'appel des LC sera fait jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2019. Les LC ne sont recrutées que si une vacance par démission est constatée.

Il y a trois ans, les LC recrutées avaient la possibilité d'effectuer leur stage de formation l'année suivante mais cela n'est plus possible. Aujourd'hui, la formation doit être consécutive au concours.

Les contractuels sont recrutés en cours d'année sur des absences ponctuelles.

**Snuipp 81 :** 2 démissions de personnels dans l'été ont eu lieu.

**Adm :** Il s'agit de vacances qui apparaissent pendant l'été et qui seront pourvues par des TR ou des inéats.

Les LC n'ont pas vocation à pallier les vacances de postes.

En Haute-Garonne, 20 contractuels assurent la vacance de postes ASH car aucun titulaire n'était volontaire pour occuper ces postes.

Dans le Gers, 2 contractuels sont placés sur des postes ASH.

Une quarantaine de contractuels sur la HG sont envisagés. 26 ont été recrutés déjà en HG dont 14 hors ASH. Ils occupent des vacances de postes dus à des congés divers (maladie, maternité, ...).

60-70 contractuels en tout sur l'Académie contre 14 000 titulaires.

Les besoins actuels sont des besoins incertains et ponctuels. L'administration nomme les stagiaires sur une année. De fait, le recrutement de LC ne peut avoir lieu qu'en cas de démission.

Sur la HG, la 1<sup>ère</sup> personne sur LC a été appelée. La seconde sur LC est une situation particulière car il s'agit d'une personne en obligation d'emploi (handicap). Il n'est pas sûr que son emploi soit compensé à notre niveau, comme cela devrait être le cas.

L'administration souligne que le recours aux contractuels dans le 1<sup>er</sup> degré reste marginal au regard du nombre de contractuels dans le second degré.

**SNUDI FO** : Les PE sont des professeurs polyvalents, ils n'enseignent pas une matière précise. Leur fonction exige des connaissances dans tous les domaines disciplinaires.

**Adm** : Les personnes de la LC ne sont pas des lauréats de concours. La LC est une opportunité mais elle reste très limitée. La règle reste le concours et son obtention sur liste principale.

**Prise de parole de la personne actuellement 7<sup>ème</sup> sur la LC** : Les personnes sur LC sont dans l'incompréhension car le Rectorat n'a envoyé aucun mail ou courrier pour les informer de leur situation, les laissant espérer d'être appelés sur un poste. Le recrutement de contractuels indignes les personnes qui sont sur LC.

**Conclusion de syndicats** : Il serait judicieux d'appeler les LC dans l'attente rapidement, sachant qu'il y a eu 4 démissions (1 seule a été pourvue). Ces personnes sont dans l'attente et l'incertitude.

**L'adm** conseille aux syndicats de contacter la directrice de la DPE régulièrement pour faire un point régulier sur les LC.  
Elle fera part au Recteur de nos remarques.

